

MOISSON SUD-OUEST
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2025

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 20
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Charges	21



Séguin Haché

SENCRL
SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

1000, boul. Monseigneur-Langlois, Bureau 100
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0J7
Tél.: 450 371.1332
Télec.: 450 371.3420
www.seguinhache.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Moisson Sud-Ouest

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Moisson Sud-Ouest (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'activités de financement en espèce dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et d'activités de financement comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2025 et 2024, de l'actif à court terme aux 31 mars 2025 et 2024 et de l'actif net aux 1er avril 2024 et 2023 et aux 31 mars 2025 et 2024. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Séguin Haché Sencrl

Société de comptables professionnels agréés ¹

Salaberry-de-Valleyfield
Le 11 juin 2025

¹ Par Geneviève Benoit, CPA auditrice

MOISSON SUD-OUEST**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

	2025	2024
PRODUITS		
Subventions		
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre		
Mission Globale - Personnes démunies	258 482 \$	248 939 \$
Ville de Salaberry-de-Valleyfield		
Aide financière au fonctionnement	-	32 000
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Emploi Québec		
Programme d'aide et d'accompagnement social - Action	5 700	4 500
Subvention salariale - Contrat d'intégration au travail	21 531	15 333
Subvention salariale - Volet expérience de travail	17 844	76 297
Subvention salariale - Volet formation	3 825	-
Emploi et Développement social Canada - Emplois d'été Canada	9 887	-
Fonds Québécois d'initiatives sociales		
Alliance pour la solidarité de la Montérégie		
La table de concertation régionale de la Montérégie	1 943	48 214
Apports afférents aux immobilisations corporelles (note 15)	72 950	75 649
Dons		
Banque alimentaire du Canada	33 394	21 684
Banque alimentaire du Québec	226 967	198 573
Fondation de la Banque alimentaire du Suroît	60 000	100 042
Divers (note 4)	177 207	55 784
Activités de financement		
Guignolée des médias	231 556	238 271
Campagne majeure - Pour arriver à nos faims	84 547	58 215
Tirage	31 302	13 043
Livraison aux organismes	25 850	-
Loyer	4 750	11 400
Intérêts	10 863	5 480
Remboursement d'assurances	-	4 335
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	293 944	72 712
Divers	2 509	-
	1 575 051	1 280 471
CHARGES (annexe A)	1 494 849	1 321 345
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	80 202 \$	(40 874) \$

MOISSON SUD-OUEST**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

	Affectation interne	Investi en immobilisations	Non affecté	2025 Total	2024 Total
Solde au début	400 000 \$	20 235 \$	233 143 \$	653 378 \$	694 252 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	-	80 202	80 202	(40 874)
Immobilisations corporelles acquises ou reçues à titre de dons	-	501 992	(501 992)	-	-
Disposition d'immobilisations corporelles	-	(367 743)	367 743	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	(113 012)	113 012	-	-
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	293 944	(293 944)	-	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	72 950	(72 950)	-	-
Capital remboursé sur la dette liée aux immobilisations corporelles	-	54 167	(54 167)	-	-
Apports reçus afférents aux immobilisations corporelles	-	(171 722)	171 722	-	-
Solde à la fin	400 000 \$	290 811 \$	42 769 \$	733 580 \$	653 378 \$

MOISSON SUD-OUEST**BILAN****AU 31 MARS 2025**

	2025	2024
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	148 730 \$	533 410 \$
Placements temporaires (note 5)	561 920	130 016
Débiteurs (note 6)	72 646	77 928
Subventions à recevoir	4 928	260 490
Avances à la Fondation de la Banque alimentaire du Suroît	-	14 099
Frais payés d'avance	4 155	4 393
	792 379	1 020 336
À long terme		
Immobilisations corporelles (note 7)	2 537 376	2 442 415
Actifs incorporels (note 8)	14 182	3 786
Dépôt de garantie (note 9)	4 150	4 150
	3 348 087 \$	3 470 687 \$
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 10)	217 627 \$	- \$
Créditeurs (note 11)	71 192	350 944
Dépôt sur vente d'immeuble	-	17 500
Dû à la Fondation de la Banque alimentaire du Suroît (note 12)	32 438	-
Apports reportés (note 13)	46 685	26 685
Tranche de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 14)	50 000	54 167
	417 942	449 296
À long terme		
Dette à long terme (note 14)	850 000	900 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 15)	1 346 565	1 468 013
	2 614 507	2 817 309
ACTIF NET		
Affectation interne (note 16)	400 000	400 000
Investi en immobilisations	290 811	20 235
Non affecté	42 769	233 143
	733 580	653 378
	3 348 087 \$	3 470 687 \$

Au nom du conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

MOISSON SUD-OUEST**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	80 202 \$	(40 874) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(72 950)	(75 649)
Amortissement des immobilisations corporelles	113 012	135 660
Amortissement des actifs incorporels	5 107	2 523
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(293 944)	(72 712)
	(168 573)	(51 052)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 17)	(16 170)	50 391
	(184 743)	(661)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de dépôts à terme	(30 000)	(70 000)
Encaissement de dépôts à terme	70 000	70 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(476 887)	(843 154)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	367 743	116 276
Acquisition d'actifs incorporels	(15 503)	-
	(84 647)	(726 878)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	217 627	-
Variation nette des montants dus à la Fondation de la Banque alimentaire du Suroît	46 537	51 202
Remboursement de la dette à long terme	(54 167)	(75 833)
Encaissement d'apports afférents aux immobilisations corporelles	146 617	892 739
	356 614	868 108
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	87 224	140 569
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	593 426	452 857
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	680 650 \$	593 426 \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	148 730 \$	533 410 \$
Placements temporaires	531 920	60 016
	680 650 \$	593 426 \$

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent uniquement les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles (notes 7 et 15).

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme a été constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 15 novembre 1989 et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de récupérer des denrées alimentaires chez plusieurs fournisseurs et de les distribuer quotidiennement aux organismes accrédités, afin que ces derniers soulagent la faim d'une partie de la population parmi les plus démunis de la région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Ainsi, les apports afférents aux immobilisations corporelles sont amortis selon la durée de vie des immobilisations auxquelles ils se rapportent. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits relatifs aux activités de financement sont comptabilisés au moment où l'activité a lieu.

Les produits de livraison aux organismes sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de biens et de services

L'organisme reçoit des dons sous forme de biens et de services de la part de donateurs. Les apports sous forme de biens et de services utilisés dans le cours normal des activités, qui auraient dû être acquis par l'organisme à défaut d'un apport et dont la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, sont évalués à la juste valeur. Par contre, bien que le fonctionnement de l'organisme dépende des apports reçus sous forme de nourriture, les dons en denrées reçus et redistribués ne sont pas constatés aux états financiers en raison de la difficulté à déterminer la valeur des apports en nourriture.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et déduction faite des pertes de valeur. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme.

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes Avantage entreprise, des dépôts à terme, des comptes clients, de la contribution à recevoir, des subventions à recevoir, des avances aux employés, de l'autre compte à recevoir et du dépôt de garantie.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'emprunt bancaire, des comptes fournisseurs (à l'exception des comptes fournisseurs à des sociétés contrôlées par des administrateurs), des salaires et vacances à payer, des intérêts courus à payer, des montants dus à la Fondation de la Banque alimentaire du Suroît et de la dette à long terme.

Les comptes fournisseurs à des sociétés contrôlées par des administrateurs sont comptabilisés au coût.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les périodes et le taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Périodes et taux
Bâtisses	Amortissement linéaire	40 ans
Mobilier et équipement	Amortissement linéaire	5 ans
Système téléphonique	Amortissement linéaire	5 ans
Enseigne	Amortissement linéaire	5 ans
Matériel roulant	Amortissement dégressif	30%
Système informatique	Amortissement linéaire	5 ans
Logiciel et matériel informatique reliés à la gestion des stocks	Amortissement linéaire	5 ans

L'exercice où les immobilisations corporelles sont acquises, l'amortissement est calculé à la moitié du taux ou du montant.

Une fois les immobilisations corporelles disposées, le coût de l'actif et l'amortissement cumulé afférent sont rayés des comptes et le gain ou la perte résultant de la disposition est imputé aux résultats.

Lorsque l'organisme constate des circonstances indiquant qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Toute réduction de valeur est comptabilisée en charges à l'état des résultats.

Actifs incorporels

Les logiciels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

L'exercice où les actifs incorporels sont acquis, l'amortissement est calculé à la moitié du montant.

Accords d'infonuagiques

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, l'organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et sont comptabilisées en tant que charge lorsque l'organisme reçoit les services en question. Ces charges sont présentées sous la rubrique « services d'infonuagique » à l'état des résultats. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'il ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

3. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

Accords d'infonuagique

Le 1er avril 2024, l'organisme a adopté la nouvelle NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord. Antérieurement, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme répartissait la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes et déterminait si la composante logicielle répondait à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel. Dorénavant, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme continue de répartir la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes, mais il a choisi, pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, d'appliquer la mesure de simplification permise. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque l'organisme reçoit les services en question. Ces charges sont prises en compte dans le poste libellé « services d'infonuagique » à l'état des résultats. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'il les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation étaient et continuent d'être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

L'organisme a appliqué les modifications de manière rétrospective conformément au chapitre 1506, Modifications comptables. Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers au 31 mars 2024.

4. DONS EN NATURE

Un montant de 19 349 \$ (aucun en 2024), représentant la juste valeur estimative des dons de biens qui ont été redistribués, est comptabilisé à titre de produit sous la rubrique « dons divers » et à titre de charge sous les rubriques « Achats de denrées alimentaires » et « Dons et subventions redistribués à la Fondation de la Banque alimentaire du Suroît ».

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2025	2024
Comptes Avantage entreprise		
Encaissables en tout temps	531 920 \$	60 016 \$
Dépôt à terme - 3,40%		
Échéant en décembre 2025	30 000	30 000
Dépôt à terme	-	40 000
	561 920 \$	130 016 \$

MOISSON SUD-OUEST
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2025

6. DÉBITEURS

	2025	2024
Comptes clients	- \$	15 574 \$
Contribution à recevoir	60 000	-
TPS et TVQ	7 200	62 154
Avances aux employés	100	200
Autre	5 346	-
	72 646 \$	77 928 \$

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	383 504 \$	- \$	383 504 \$	383 504 \$
Bâtisses	2 033 074	65 600	1 967 474	1 837 958
Mobilier et équipement	276 696	194 765	81 931	77 976
Système téléphonique	7 185	3 182	4 003	5 146
Enseigne	6 398	640	5 758	-
Matériel roulant	348 610	265 289	83 321	123 195
Système informatique	30 327	18 942	11 385	14 636
Logiciel et matériel informatique reliés à la gestion des stocks	23 698	23 698	-	-
	3 109 492 \$	572 116 \$	2 537 376 \$	2 442 415 \$

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu un équipement en don. Cet équipement a été comptabilisé à sa juste valeur de 12 500 \$. De plus, l'organisme a acquis pour un montant de 1 350 \$ du mobilier de bureau d'une juste valeur 13 955 \$. Ce mobilier a été comptabilisé à sa juste valeur. La différence entre ce montant et le prix payé a été comptabilisée à titre d'apport reporté afférent aux immobilisations corporelles.

8. ACTIFS INCORPORELS

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	23 074 \$	8 892 \$	14 182 \$	3 786 \$

9. DÉPÔT DE GARANTIE

Le dépôt de garantie porte intérêt au taux de 4,95%.

10. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit de 450 000 \$ portant intérêt au taux de 5,95%, soit le taux préférentiel majoré de 1%. L'emprunt bancaire a été accordé de façon temporaire jusqu'au 31 décembre 2026 afin de permettre à l'organisme d'effectuer des rénovations sur son immeuble situé sur le chemin Larocque à Salaberry-de-Valleyfield. L'emprunt bancaire est garanti par une hypothèque immobilière sur cet immeuble d'un montant de 1 520 000 \$. L'immeuble donné en garantie a une valeur comptable nette de 2 350 978 \$. La convention de crédit prévoit que chaque versement de la subvention de 500 000 \$ que recevra l'organisme de « Les Banques alimentaires du Québec » dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des infrastructures d'entreposage devra être appliqué en diminution du solde dû.

11. CRÉDITEURS

	2025	2024
Comptes fournisseurs et frais courus	10 308 \$	300 137 \$
Sommes à remettre à l'état		
Dédutions à la source	1 587	1 056
Salaires et vacances	58 253	49 751
Intérêts courus	1 044	-
	71 192 \$	350 944 \$

12. DÛ À LA FONDATION DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DU SUROÎT

Les montants dus ne comportent ni intérêts ni modalités précises de remboursement.

13. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés à couvrir les acquisitions éventuelles d'immobilisations corporelles et un financement reçu destiné à couvrir les charges de fonctionnement qui a été reporté au prochain exercice en vertu des conditions de l'entente. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	26 685 \$	192 685 \$
Plus : Apport reçu au cours de l'exercice		
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	20 000	16 000
Moins : Montant constaté à titre de subventions de l'exercice		
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	-	(32 000)
Moins : Montant transféré aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec	-	(150 000)
Solde à la fin de l'exercice	46 685 \$	26 685 \$

MOISSON SUD-OUEST
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2025

13. APPORTS REPORTÉS (suite)

	2025	2024
SOMMAIRE		
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	20 000 \$	- \$
Agriculture et Agroalimentaire Canada - Fonds des infrastructures alimentaires locales	26 685	26 685
	46 685 \$	26 685 \$

14. DETTE À LONG TERME

	2025	2024
Billet à payer - 6,65%		
Capital remboursable par versements mensuels de 4 167 \$ plus les intérêts, renouvelable en mars 2028 et échéant en mars 2043. Cet emprunt est garanti par une hypothèque immobilière de premier rang au montant de 1 520 000 \$ sur un immeuble ayant une valeur comptable nette de 2 350 978 \$.	900 000 \$	954 167 \$
Moins : Tranche de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	50 000	54 167
	850 000 \$	900 000 \$

Les versements en capital à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2026	50 000 \$
2027	50 000
2028	800 000
	900 000 \$

15. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent les fractions non amorties des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et les apports affectés aux acquisitions d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	1 468 013 \$	650 923 \$
Plus : Apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles	25 105	-
Plus : Apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	146 617	892 739
Moins : Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(72 950)	(75 649)
Moins : Montant constaté à titre de gain sur disposition d'immobilisations corporelles suite à la vente de l'immeuble situé sur la rue Webb	(220 220)	-
Solde à la fin de l'exercice	1 346 565 \$	1 468 013 \$

16. AFFECTATION INTERNE

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023, le conseil d'administration avait affecté un montant de 400 000 \$ pour rénover le nouvel immeuble qui avait été acquis en mars 2023. L'organisme n'a pas eu besoin d'utiliser ces montants affectés durant l'exercice et les travaux de rénovations sont toujours en cours au 31 mars 2025.

L'organisme ne peut utiliser ce montant grevé d'une affectation interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

17. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Débiteurs	5 282 \$	27 956 \$
Subventions à recevoir	255 562	(112 702)
Frais payés d'avance	238	(348)
Créditeurs	(279 752)	284 935
Dépôt sur vente d'immeuble	(17 500)	17 500
Loyers perçus d'avance	-	(950)
Apports reportés	20 000	(166 000)
	(16 170) \$	50 391 \$

18. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme a signé un contrat pour la location d'un photocopieur. Ce contrat vient à échéance en juillet 2028. Le total des paiements minimums futurs exigibles avant taxes en vertu de ce contrat se chiffre à environ 5 903 \$ et est réparti comme suit :

2026	1 771 \$
2027	1 771
2028	1 771
2029	590
	5 903 \$

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme a conclu des opérations avec les apparentés suivants :

	2025	2024
9058-4004 Québec inc., dont le principal actionnaire était un membre du conseil d'administration jusqu'au 22 octobre 2024		
Entretien et réparations	14 100 \$	- \$
Électricité et chauffage	455 \$	13 471 \$
Location d'entrepôt, local et équipement	18 810 \$	75 241 \$
Frais de transport	1 554 \$	3 387 \$
Entretien et réparations - Matériel roulant	197 \$	- \$
Transport Louis Pouliot inc., dont le principal actionnaire était un membre du conseil d'administration jusqu'au 22 octobre 2024		
Équipement	- \$	3 225 \$
Bâtisse	- \$	175 \$
Entretien et réparations - Matériel roulant	- \$	27 557 \$
Frais de transport	1 926 \$	280 \$
Location d'équipement	- \$	9 674 \$
Entretien et réparations	2 655 \$	4 454 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange. Cette valeur correspond au montant de la contrepartie payée et convenue entre les parties et est déterminée selon les coûts encourus. Les comptes fournisseurs découlant de ces opérations ont été évalués au coût, déterminé au moyen de leurs flux de trésorerie non actualisés. Aucun écart n'a résulté de ces opérations.

De plus, l'organisme a vendu au cours de l'exercice un équipement à la société Transport Louis Pouliot inc. pour une contrepartie en trésorerie de 26 872 \$. Cette transaction effectuée hors du cours normal des activités a été évaluée à la valeur comptable.

20. ÉVENTUALITÉ

L'organisme a résilié en novembre 2024 un contrat avec un fournisseur. Le fournisseur a facturé à l'organisme en février 2025 un montant de 17 305 \$ avant taxes en dommages et intérêts pour un total de 19 897 \$. L'organisme conteste cette facture qui, de l'avis du conseil d'administration, repose sur une clause de résiliation abusive. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige. Aucun compte fournisseur n'a été comptabilisé au 31 mars 2025 en lien avec cette facture.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-dessous.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme, son emprunt bancaire, ses montants dus à la Fondation de la Banque alimentaire du Suroît, ses comptes fournisseurs et ses salaires et vacances à payer. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent en raison de la diminution importante de ses comptes fournisseurs, de l'utilisation de son emprunt bancaire et l'augmentation de ses montants dûs à la Fondation de la Banque alimentaire du Suroît.

L'organisme gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. L'organisme n'est plus exposé significativement au risque de crédit comparativement à l'exercice précédent en raison de l'encaissement de ses avances à la Fondation de la Banque alimentaire du Suroît.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de taux d'intérêt.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé son emprunt bancaire à taux d'intérêt variable ce qui a modifié son exposition au risque de taux d'intérêt par rapport à l'exercice 2024. Auparavant, l'organisme était exposé à ce risque uniquement sur ses dépôts à terme et sa dette à long terme à taux fixe.

22. INFORMATION ADDITIONNELLE NON AUDITÉE

La juste valeur estimative des denrées alimentaires reçues durant l'exercice terminé le 31 mars 2025 est de 9 534 709 \$ (7 955 662 \$ en 2024).

23. PRÉSENTATION MODIFIÉE

La présentation des états financiers au 31 mars 2024 a été modifiée de façon à les rendre comparatifs à ceux du 31 mars 2025.

MOISSON SUD-OUEST**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

	2025	2024
ANNEXE A - CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	794 744 \$	610 312 \$
Prestation de cessation d'emploi	40 500	-
Consultant et aide occasionnelle	15 303	4 698
Entretien et réparations	51 203	54 564
Taxes et permis	91	3 433
Assurances	14 355	18 016
Électricité et chauffage	45 610	40 872
Entretien et réparations - Équipement	9 130	13 367
Location d'entrepôt et de local	18 273	75 241
Location du photocopieur	2 120	2 087
Petit outillage	-	1 118
Achats de denrées alimentaires	5 938	188
Uniformes	3 772	4 058
Cotisations	3 189	1 838
Publicité	35 025	1 864
Frais relatifs aux activités de financement		
Tirage	909	353
Guignolée des médias	10 430	3 362
Dons et subventions redistribués à la Fondation de la Banque alimentaire du Suroît	32 163	50 484
Frais de représentation	12 332	6 195
Frais de déplacement	11 995	19 404
Location - Matériel roulant	8 280	13 335
Entretien et réparations - Matériel roulant	72 677	92 165
Frais de transport	5 697	6 448
Perfectionnement	6 284	6 409
Colloques, conférences et rencontres	4 462	392
Matériel et équipement	15 171	12 241
Développement d'une base de données	-	1 756
Location d'équipement	11 739	25 499
Frais de bureau	17 991	12 937
Fournitures informatiques	8 018	12 963
Services d'infonuagique	7 225	4 596
Télécommunications	6 705	6 452
Frais de comptabilité	-	1 167
Honoraires professionnels	25 033	11 961
Intérêts sur la dette à long terme	66 731	59 915
Intérêts sur dette à court terme	8 864	-
Frais bancaires	4 771	3 472
Amortissement des immobilisations corporelles	113 012	135 660
Amortissement des actifs incorporels	5 107	2 523
	1 494 849 \$	1 321 345 \$